

26 janvier 2010

10.109
ad 09.038

Postulat du groupe PopVertsSol

Maintenir les tribunaux prud'hommes dans le canton de Neuchâtel

Partout où ils existent, les tribunaux prud'hommes ont été introduits pour permettre au monde du travail de se défendre des injustices flagrantes (violation du droit du travail) qui, aujourd'hui, n'ont pas disparu. Dans la population en général, le tribunal des prud'hommes est connu comme un moyen de défense facilement accessible.

Les juges prud'hommes – toujours accompagnés d'un juge professionnel – amènent l'expérience concrète de la vie professionnelle, ce qui permet de mieux prendre en compte la réalité des rapports sociaux. La conciliation n'est pas suffisante; il faut maintenir un tribunal prud'hommes avec un pouvoir de décision.

Le droit fédéral n'imposant pas la suppression des tribunaux des prud'hommes, nous demandons au Conseil d'Etat de voir comment il peut garantir le maintien de ce type de tribunal dans la législation neuchâteloise.

Signataires: M. Ebel, L. Debrot, V. Jaquet, J.-C. Pedroli, P. Erard, P.-A. Thiébaud, G. Hirschy, C. Maeder-Miltz, L. Ducommun, T. Bregnard, C. Dupraz, C. Leimgruber, F. Jeandroz, D. Angst, T. Buss